

Règlement du Jeu Concours : Le Défi des Commerçants

Article 1 - Organisation du Jeu

ACTE.M, l'association des acteurs économiques martignassais, organise un jeu concours intitulé "Le Défi des Commerçants", dans le cadre de l'initiative "Ouvrons Grand les Jeux".

Article 2 - Durée du Jeu

Le jeu se déroulera du 6 juillet 2024 au 20 juillet 2024 inclus.

Article 3 - Participation

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant à Martignas-sur-Jalle, à l'exception des membres de l'association ACTE.M et de leur famille. Un seul bulletin de participation par foyer sera accepté.

Article 4 - Modalités de Participation

- 1. Cartes à Tamponner :** Les cartes de participation peuvent être récupérées chez les commerçants partenaires ou en mairie.
- 2. Collecte des Tampons :** Les participants doivent récolter des tampons parmi la liste des commerçants partenaires pour pouvoir valider leurs inscriptions, cela se fait par palier sans obligation d'achat.

7 tampons différents pour valider son inscription au tirage au sort du 3ème lot,
14 tampons différents pour valider son inscription au tirage au sort du 2ème lot
et 21 tampons différents pour valider son inscription au tirage au sort du 1er lot

3. Dépôt des Bulletins : Une fois les tampons obtenus, les participants doivent déposer leur bulletin de participation dûment rempli dans la boîte aux lettres de la mairie située devant l'hôtel de ville, avant le 20 juillet 2024.

Article 5 - Désignation des Gagnants

Les gagnants seront tirés au sort le 22 juillet 2024. Un seul gain sera attribué par foyer.

Article 6 - Lots à Gagner Offerts par les boutiques partenaires

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1er lot: 1 carte-cadeau Multi-Enseigne d'une valeur de 300 €
- 2ème lot: 1 vélo d'une valeur de 200 €
- 3ème lot: Plusieurs lots

Article 7 - Liste des Commerces Partenaires

Les participants peuvent récolter des tampons chez les commerçants suivants :

- AJP Immobilier, AXA, Bulle de Sophie, CoCo Pizza's, Di Marco, Dwich&Co, Francine Couture, Goffin Opticien, Hibiscus, Human Immobilier, Institut Excellence Beauté By S, Julie Renaissance, Kozma Concept, L&Do, La Cuisine à Pizza, La Placette Shop, Laforêt, L'Atelier de Caroline, Le Salon, Lily Ose Rock, LM Coiffure, LS Coach Fitness, Maison Arthus, Mill's Coupe, New Look, O'Venetie, Pizzeria San Marin, Poissonnerie Grand Bleu, Rouge Tendre, Tomate&Mozza, Universelles, Why Not.

Article 8 - Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu concours.

Article 9 - Acceptation du Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 10 - Données Personnelles

Les informations recueillies sur les bulletins de participation sont nécessaires pour le traitement du jeu concours. Elles sont destinées exclusivement à ACTE.M et ne seront pas utilisées à d'autres fins sans le consentement des participants.

Article 11 - Droit Applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis à la juridiction compétente.

En participant au Défi des Commerçants, vous contribuez à soutenir le commerce local. Chaque visite et chaque achat sont un geste de soutien à ces entrepreneurs dévoués.